



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1565

Attribution d'une subvention d'investissement à l'association Marché Gare, sur l'enveloppe 02219002, pour un montant global de 100 000 €- Approbation de convention

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

**SEANCE DU 31 MARS 2022**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 6 AVRIL 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 MARS 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 7 AVRIL 2022

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme RUNEL (pouvoir à Mme LEGER), M. GIRAULT (pouvoir à M. BERZANE), M. BLACHE (pouvoir à M. OLIVER), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2022/1565 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT  
A L'ASSOCIATION MARCHÉ GARE, SUR L'ENVELOPPE  
02219002, POUR UN MONTANT GLOBAL DE 100 000 € -  
APPROBATION DE CONVENTION (DIRECTION DES  
AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mars 2022 par lequel M. le Maire expose  
ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 du Conseil municipal des 25 et 26 mars 2021, vous avez  
approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet  
« Bâtiment Porche – Restructuration bâtiment pour la salle de musique « Marché Gare ».

Par délibération n° 2022/1421 du Conseil municipal du 27 janvier 2022, vous avez  
approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion  
financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon dont « Aménagements  
socio-éducatifs 2015-2020 » n° 2015-1, programme 00001.

Depuis 2005, la MJC Presqu'Ile Confluence, disposait par convention avec la Ville de  
Lyon, de la salle de concert située 34 rue Casimir Perrier dans le 2<sup>e</sup> arrondissement dans  
l'ancien marché de gros et entièrement dédiée aux musiques actuelles amplifiées. Ce  
projet a grandi en même temps que le quartier de la Confluence s'est développé. Il a été  
labellisé SMAC par le Ministère de la Culture en 2018.

Dans le cadre de la rénovation complète du Bâtiment Porche – Restructuration du  
bâtiment à destination de la salle de musique "Marché Gare" - Opération n° 02219002 –  
initié par la Ville, soutenue par la Métropole de Lyon et pilotée par la SPL Confluence, la  
salle de concert va notamment être agrandie pour accueillir 400 spectateur.trices ainsi que  
la création d'un deuxième espace scénique au rez-de-chaussée, « Le Club ».

Par délibération n° 2021/1323 du Conseil municipal du 16 décembre 2021, vous avez  
approuvé une subvention d'investissement à la MJC Presqu'Ile Confluence, afin  
d'équiper cet équipement rénové avec du matériel scénique et du mobilier indispensable  
à un « théâtre en ordre de marche ». La fin des travaux du nouveau Marché gare est  
prévue pour le printemps 2022.

Toutefois, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la SMAC Marché gare n'est plus portée par la MJC  
Confluence mais par une association qui lui est propre : l'association Marché gare.

Je vous rappelle que la précédente convention d'objectifs passée avec la MJC Presqu'Ile  
Confluence a été dénoncée lors du conseil municipal du 27 janvier, et une nouvelle  
convention d'objectifs entre l'Etat, la Ville de Lyon et l'association Marché Gare pour  
l'année 2022 a été validée.

La présente délibération propose donc l'attribution d'une subvention d'équipement de  
100 000 € et la mise en place d'une convention d'application financière d'investissement  
pour 2022, avec cette nouvelle entité juridique.

Pour rappel, une subvention de fonctionnement a été approuvée au Marché Gare au Budget primitif lors du Conseil municipal du 27 janvier 2022 pour un montant de 100 000 €

Le Budget prévisionnel d'investissement de ce projet est de 297 000 € et se répartit comme suit :

Ville de Lyon : 100 000 €
Métropole de Lyon : 40 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 50 000 €
Etat : 50 000 €
Autofinancement : 47 000 €

**Il est proposé d'attribuer une subvention de 100 000 € à l'association Marché Gare dont 60 000 € au titre de la Culture et 40 000 € au titre de l'Education populaire.**

La présente délibération annule donc et remplace la délibération n°2021/1323, soumise au Conseil Municipal di 16 décembre 2021.

Le montant global de l'opération n°02219002 de 2 143 000 € TTC intègre cette subvention, à financer par affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1 «Aménagements socio-éducatifs 2015-2020 », programme n°00001.

Vu les délibérations n° 2021/584 du 25 et 26 mars 2021 et n°2022/1421 du 27 janvier 2022 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 2° arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

### **DELIBERE**

- 1- Une subvention d'investissement pour un montant global de 100 000 € est allouée à l'association Marché Gare.
- 2- La convention d'application financière établie entre la Ville de Lyon et l'association Marché Gare est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et à le mettre en œuvre.
- 4- Le montant de l'opération n° 02219002 « Bâtiment Porche - Restructuration du bâtiment à destination de la salle de musique "Marché Gare" » est approuvé. L'opération sera financée par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 «Aménagements socio-éducatifs 2015-2020 », programme n°00001.

- 5- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits au budget de la Ville de Lyon sur le programme n°00001, AP n°2015-1, opération 02219002 et seront imputées sur les chapitres 204 et 27, fonctions 420, 311 et 316 selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

Années antérieures :	823 290 €;
2021 :	1 208 400 €;
2022 :	111 310 €

- 6- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET